

Cahier des clauses particulières

Rédaction d'articles pour le naturel régional
de Brière en 2024

+ option obligatoire pour les années 2025 –
2026 – 2027

Marché à bon de commande

Date et heure limites de remise des offres :

Mercredi 10 janvier 2024 à 15h00

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière

Île de Fédrun

214 rue du Chef de l'Île

44720 SAINT JOACHIM

SOMMAIRE

PARTIE TECHNIQUE

1. Contexte et objet du marché 3

1.1 Les Parcs naturels régionaux..... 3

1.2 Le Parc naturel régional de Brière..... 3

2. Contenu de la prestation 4

2.1 Caractéristiques du journal..... 4

2.2 Calendrier de réalisation et diffusion 5

2.3 Prestation attendue 5

PARTIE ADMINISTRATIVE 6

ANNEXE 7

Le présent cahier des charges a pour objet de décrire les prestations à effectuer par le titulaire du marché pour le compte du maître d’ouvrage, le Parc naturel régional de Brière.

I. Contexte et objet du marché

1.1 Les Parcs naturels régionaux

Le label « Parc naturel régional » est attribué par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer à un territoire rural qui présente une identité forte, au patrimoine naturel et culturel riche, mais dont l'équilibre est fragile et menacé.

Un projet

Le Parc naturel régional organise son action autour d'un projet visant à assurer durablement la protection, mais aussi la gestion et le développement harmonieux de son territoire

Un contrat

Ce projet est concrétisé par la signature d'un contrat, [la Charte](#), qui engage tous les partenaires pour une durée de 15 ans renouvelable, fixe les objectifs à atteindre, et consigne les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation.

Des missions

- Protéger les richesses naturelles
- Maîtriser l'évolution du territoire, de ses paysages et du cadre de vie de ses habitants
- Valoriser le patrimoine culturel et soutenir la création culturelle régionale
- Favoriser le développement économique par la valorisation des ressources locales et le soutien aux activités existantes
- Assurer l'information et l'accueil du public à travers un tourisme de nature, respectueux de l'environnement et des habitants

1.2 Le Parc naturel régional de Brière

Le Parc naturel régional de Brière est l'un des tous premiers Parcs naturels régionaux français, créé, avec 5 autres Parcs, en 1970. Aujourd'hui, grâce aux interventions du Parc, des améliorations ont pu être apportées dans différents domaines tels que le cadre de vie, la protection des richesses naturelles, la sensibilisation à l'environnement, l'action culturelle et l'organisation de l'activité.

Le Parc naturel régional de Brière comprend 21 communes, 1 ville porte, 1 ville partenaires, et est réparti sur 4 intercommunalités.

Dans le cadre de ses actions, le syndicat mixte du Parc naturel régional travaille en liaison avec de nombreux partenaires et acteurs du territoire :

- Les partenaires : élus, communes, associations, professionnels, enseignants, Offices de tourisme, hébergements nature et patrimoine, ambassadeurs...en appui de l'animation de réseaux et du réseau des Parcs.
- Le grand public à savoir, les habitants du territoire le plus souvent sensibilisés au Parc et à ses missions et les touristes qui préparent leur séjour ou qui sont de passage.
- Les associations diverses (culture, animation, environnement...)
- Les scientifiques
- La presse

Le syndicat mixte du Parc utilise plusieurs outils d'information à destination des habitants du territoire dont un site internet, outil socle de sa communication.

Pour nourrir ce site internet et informer ses publics sur les actions qu'il mène, il fait appel depuis plusieurs années à des pigistes qui rédigent des articles.

Ces articles qui se veulent être le reflet des actions menées par les chargés de mission et les acteurs du territoire répondent à 6 grands projets phares :

- Développer une gestion intégrée des espaces naturels et urbains
- Se mobiliser face à l'accélération du changement climatique
- Encourager la transition agricole et alimentaire du territoire.
- Consolider l'offre de découverte des patrimoines au service des habitants et du tourisme de nature.
- Favoriser l'emploi des matériaux bio et géosourcés et le développement d'économies circulaires.
- Construire et stimuler une citoyenneté active.

Aussi, le syndicat mixte du Parc souhaite confier la rédaction de quelques textes de fond à un (ou plusieurs) prestataire extérieur. Ce dernier aura pour objectif de raconter de « belles histoires » qui répondent à la charte, au programme d'actions mais surtout aux valeurs que porte le Parc naturel. Il devra illustrer le slogan des Parcs naturels régionaux « Une autre vie s'invente ici », et faire place à des points de vue originaux.

Cette communication devra :

- parler aux habitants et des habitants ;
- participer au développement économique ;
- s'appuyer sur les relais locaux ;
- conforter la notoriété du Parc.

Pour 2024, le syndicat mixte du Parc souhaite donc confier cette mission de rédaction à un ou plusieurs rédacteur(s) ayant des compétences en journalisme ou ayant des références dans le domaine de l'écriture.

2. Contenu de la prestation

2.1 Caractéristiques des écrits

- Ces écrits auront pour vocation d'être mis en ligne sur le site internet du Parc naturel régional et relayés. Ces écrits seront mis à disposition des collectivités qui le souhaitent (avec les photos) pour leur site internet, magazine municipaux, réseaux sociaux...
- Il est prévu, à titre indicatif un rythme de 0 à 5 articles par mois.

Le tableau ci-après présente l'agencement des rubriques et le nombre de signes. Le contenu des articles sera transmis au rédacteur après la validation des élus de la commission communication. (1 feuillet = 1500 signes : le nombre de signes a été calculé et donné à titre indicatif)

Si le sujet venait à être dense, il pourrait être prévu une organisation des pages internet autres avec ajout de pdf pour donner plus de contenu, ou la création de pages filles associées à la page mère.

PAGE MERE	NOMBRE de signes Répartition à titre indicatif
Titre (de l'actualité)	Entre 30 et 60 signes (accompagné d'une belle photo (1600 x900)
Châpo	Entre 160 et 400 signes
Corps de texte	Entre 1500 et 2000 signes
Légende image	150-200 signes

La plupart du temps, ses articles seront mis en avant dans la rubrique actualité du site internet du Parc et seront déployés (ou non) dans une page fille apportant plus de contenu sur la thématique abordée.

Les pages filles, pourraient être calibrées de la même manière.

2.2 Calendrier de réalisation et diffusion

Les sujets seront définis en début de mois précédent afin de laisser un délai d'écriture suffisamment important aux rédacteurs. Cependant, en cas d'actualité imprévue, il pourra être demandé aux rédacteurs d'être plus réactif sur un sujet en particulier.

Les rétro-plannings seront établis avec le rédacteur et ajustés régulièrement avec la chargée de communication.

Une 1ere réunion sera organisée dès la fin du mois de janvier, une réunion mensuelle sera programmée afin de pouvoir faire des points d'étapes.

Prestation attendue

Le prestataire rédigera les textes selon le chemin de fer établi au paragraphe 2.1.

Le Parc naturel régional de Brière se laisse le droit de faire appel à 1 ou plusieurs pigistes pour l'ensemble des articles.

Le prestataire devra rédiger les articles soit à partir de matières premières brutes fournies par le Parc soit à partir de sa propre recherche ou encore à partir d'articles déjà rédigés par l'équipe du Parc mais devant être reformulés. Il pourra être amené à conduire des entretiens auprès de diverses personnes afin de compléter ses connaissances pour rédiger les articles.

L'iconographie sera sous la responsabilité du Parc naturel régional de Brière, le prestataire pourra réaliser des photographies notamment les portraits.

Le prestataire devra adopter un ton innovant, attractif et convaincant, afin de « gommer » le côté technique des actions décrites au travers des articles fournis par le Parc. Ces écrits sont principalement à destination des habitants. Il s'agit de créer du lien entre le territoire et ses habitants, autre cible privilégiée, les élus.

Le prestataire se reportera à l'ensemble des écrits déjà édités et consultables à l'adresse suivante : <http://www.parc-naturel-briere.com>

Et également à l'ensemble des éditions réalisées par le Parc naturel et présentent ici : <https://ressources.parc-naturel-briere.com/>

Le nombre de relectures pour des modifications sur le fond et non sur la forme sera au minimum de 3.

Partie Administrative

PARTIE ADMINISTRATIVE

Le maître d'ouvrage se donne la possibilité de négocier avec les 3 entreprises ayant présentées les meilleures offres.

Lors de la commande mensuelle, un acompte de 30% pourra être sollicité. Le cas échéant, le solde sera payé dès la validation de l'article. . Sinon, une facture mensuelle sera effectuée lorsque le maître d'ouvrage aura prononcé la validation de l'article. Ces versements se feront sur présentation de factures, le maître d'ouvrage disposera de 30 jours pour effectuer le paiement à compter de la réception dans ses locaux de la facture.

La résiliation de la commande peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties ou en cas de non-respect de ses obligations par une des parties ou pour motifs économiques liés notamment aux financements du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs.

La décision de résiliation précisera, le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Dans tous les cas, la résiliation prendra effet après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis.

Pénalité de retard : le maître d'ouvrage se réserve le droit d'appliquer 100€ TTC de pénalité de retard en cas de non-respect du calendrier présenté en 2.2. du présent cahier des charges. Toute modification dudit calendrier ne pourra se faire qu'avec l'accord du maître d'ouvrage et devra faire l'objet d'une trace écrite (courrier et ou mail).

La prestation prendra effet à la date de notification et s'achèvera conformément aux dispositions du présent cahier des charges.

Pour l'option obligatoire : le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a le choix d'affermir cette option jusqu'à sa date limite d'affermissement à savoir 8 mois à compter de la date de notification du bon de commande 2024 et cette option sera reconduite à date anniversaire sauf décision d'y mettre fin. Dans ce cas un courrier recommandé sera adressé 2 mois avant la date échue. Le cas échéant, une lettre de commande viendra préciser le calendrier de la prestation 2024. Le titulaire disposera d'un délai d'une semaine pour faire part de ses remarques. Au-delà de ces dates limites d'affermissement et ou en cas d'incapacité du titulaire :

- le contrat deviendra caduc,

le titulaire ne pourra pas prétendre à une indemnité d'attente ou d'une indemnité de dédit,

- l'option obligatoire pourra, le cas échéant, être exécutée par un autre opérateur économique dans le cadre d'une autre consultation.